

**Objet : Budget supplémentaire 2021 –
budget principal M14 et budget annexe
M43**

Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles

Lorsque les résultats de clôture ne sont pas repris lors du vote du budget primitif, ils doivent l'être lors du vote du budget supplémentaire ; ce document budgétaire se définit comme la première décision modificative suivant le vote du budget primitif.

Outre la reprise des résultats, le budget supplémentaire intègre également les restes à réaliser de l'exercice précédent. Pour mémoire, les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées de la section d'investissement au 31 décembre de l'exercice ; les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas fait l'objet d'un titre de recettes au 31 décembre de l'exercice.

Le budget supplémentaire vise également à corriger, à la hausse, comme à la baisse, les crédits inscrits lors du vote du budget primitif.

Il est nécessaire de rappeler les engagements financiers du SMTAG vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement (BEI) en termes d'épargne de gestion et de capacité de désendettement, car la crise sanitaire risque de dégrader les ratios financiers du SMTAG.

Pour le budget principal en M14

Le budget supplémentaire intègre les résultats suivants :

- Excédent d'investissement reporté (compte 001) : 8 334 883.00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 19 542 633.14 €

Les restes à réaliser s'établissent à 14 727 609.06 € en dépenses et 9 744 821.41 € en recettes.

Les principales modifications apportées au budget primitif sont les suivantes :

- Le provisionnement des sommes nécessaires à la clôture des marchés d'investissement (mobilier urbain et voirie hors BHNS) : 3 352 095.35 € ;
- La régularisation des avances forfaitaires des marchés publics d'investissement : 50 000 € ;
- La subvention complémentaire au budget annexe « Transports » afin de financer le report des déficits : 19 542 633.14 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à 19 542 633.14 €
- Pour la section d'investissement à 18 129 704.41 €

Pour le budget annexe en M43

Le budget supplémentaire intègre les résultats suivants :

- Déficit d'investissement reporté (compte 001) : 42 643 353.46 €
- Déficit de fonctionnement reporté (compte 002) : 8 876 579.95 €

Les restes à réaliser s'établissent à 6 682 073.93 € en dépenses et 35 451 641.64 € en recettes.

Les principales modifications apportées au budget primitif sont les suivantes :

- En dépenses d'investissement :
 - o Le provisionnement des sommes nécessaires à la clôture des marchés d'investissement : 3 730 000 € ;
 - o Du matériel informatique : 4 000 € ;
 - o La régularisation des avances forfaitaires des marchés d'investissement : 800 000 € ;
- En recettes d'investissement :
 - o La régularisation des avances forfaitaires des marchés d'investissement : 800 000 € ;
 - o Des écritures de régularisations comptables dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage : 5 999 932.56 €.
- En dépenses de fonctionnement :
 - o Des abonnements, adhésions et licences informatiques : 14 900 € ;
 - o Des indemnités dans le cadre d'un protocole transactionnel : 100 000 € ;
- En recettes de fonctionnement :
 - o Les reversements de Transdev Artois-Gohelle suite au quitus des comptes 2020 : 980 000 € ;
 - o La subvention du budget principal : 19 542 633.14 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre :

- Pour la section d'exploitation à 20 522 633.14 € ;
- Pour la section d'investissement à 54 472 727.39 €.

Il est demandé aux membres du comité syndical de se prononcer sur les budgets supplémentaires de l'exercice 2021 tels qu'ils figurent en annexes.